

Poursuite légale basée sur la loi de la protection des droits d'auteurs

La loi de 1924 protégeant les droits d'auteur compte 56 pages. C'est ce qu'a découvert Brenda Lee-Whiting lorsqu'elle a décidé, au début de l'année 1988, de poursuivre un autre auteur pour avoir enfreint cette loi.

Une des photographies qu'elle avait projeté d'inclure dans son prochain livre sur l'établissement de la première colonie polonaise au Canada fut reproduite sans son consentement dans The Polish People in Canada, un livre de William Makowski publié chez Tundra Books en décembre 1987. Madame Lee-Whiting fut étonnée de constater que le cliché avait pour légende "Courtoisie de Brenda Lee-Whiting" et ce, même si monsieur Makowski, résident de Ste. Catherine en Ontario, n'avait jamais communiqué avec elle. La photographie s'était méritée un prix lors d'un concours organisé par l'Office national du film en 1981 et avait paru à l'époque dans deux journaux hebdomadaires.

La première réaction de madame Lee-Whiting fut d'écrire à l'auteur pour obtenir une explication, d'abord par le biais de sa maison d'édition, ensuite, en lui envoyant une lettre à sa résidence personnelle. Comme elle ne reçut aucune réponse, elle décida de consulter un avocat, Thomas E. Roche de Deep River, qui écrivit à son tour à monsieur Makowski. Ce dernier répondit alors, admettant sa faute, mais n'offrant aucune compensation. Suite à une deuxième lettre de l'avocat, qui demeura sans réponse cette fois, madame Lee-Whiting décida d'intenter une poursuite légale devant la Cour des petites créances.

En Ontario le montant maximal pouvant être réclamé à la Cour des petites créances est de 1 000 \$ et habituellement, dans ce genre de procès, le plaignant n'est pas accompagné d'un avocat. Madame Lee-Whiting fut informée qu'un avis de cour lui serait expédié dès que la date du procès serait fixée. En novembre 1988 on lui demanda un dépôt de 4,40\$ pour couvrir les frais judiciaires et étant donné la distance de 375 milles qu'elle avait à parcourir pour se rendre à la cour, il fut entendu que le procès serait retardé jusqu'à la fin de l'hiver, soit le 3 mai 1989. (Normalement, la Cour des petites créances est considérée comme une avenue plus rapide que la plupart des autres cours.)

A la page 8 de la loi de 1924 on peut lire que "la durée du droit d'auteur sur les photographies est de cinquante ans à compter de la fabrication du cliché original." La photographie de madame Lee-Whiting avait été prise à l'automne 1976 et cela était facile à prouver parce qu'une affiche électorale apparaît sur le cliché. En rendant son jugement, le juge Stewart Firestone a insisté sur le fait que la plaignante était en mesure de prouver qu'elle-même avait eu à payer une certaine somme pour des privilèges de reproduction d'une carte géographi-

que parue dans un livre publié chez Macmillan, il y a quarante-huit ans. Il était essentiel d'avoir en main une copie de chacun des documents soutenant la preuve faite devant le juge.

La somme adjugée pour dommages et intérêts fut de 150\$ et le défendeur dut défrayer les frais de cour. Le "fonds de défense" de la Société historique du Canada a supporté madame Lee-Whiting dans sa lutte en lui fournissant l'aide financière nécessaire à ses déplacements.

DIVERS

Le Registre canadien de la recherche et des chercheurs en sciences sociales vous invite à devenir membre de sa base de données informatisée qui vise à promouvoir et à faciliter la communication d'informations de nature scientifique au sein de la communauté des sciences humaines. Le **Registre** contient des informations portant non seulement sur les domaines relevant traditionnellement des sciences humaines, mais aussi sur la recherche en droit, en études urbaines et régionales, en études rurales, en études de l'environnement, en économie domestique, en bibliothéconomie, en journalisme et en travail social. Pour plus de renseignements, veuillez écrire à: The University of Western Ontario, Social Science Computing Laboratory, Faculty of Social Science, London, Canada, N6A 5C2. (519) 661-2152.

Gale Publishing est à la recherche de collaborateurs pour la rédaction d'une encyclopédie des maisons d'éditions littéraires britanniques créées depuis 1820. Pour obtenir une liste des sujets et des paramètres de rédaction veuillez écrire à: Dr. Patricia Anderson, Institute of Historical Research, Senate House, Malet Street, London WC1E 7HU, England.

C'est le temps de se brancher! C'est avec ce slogan que sera lancée le 14 octobre prochain la quatrième édition de la Semaine nationale des universités. Trois thèmes majeurs seront à l'ordre du jour cette année: on insistera d'abord sur l'importance de l'éducation supérieure dans le monde de changement dans lequel nous vivons; on tentera de sensibiliser davantage les étudiants du secondaire et du niveau collégial à l'importance du rendement académique pour une plus grande facilité d'accès au programme de leur choix; on réclamera les ressources nécessaires pour les universités pour que soient maintenus de hauts niveaux d'enseignement et de formation. Des affiches peuvent être obtenues auprès de Michelle Albagli (613) 563-1236 poste 238; 1500-151 rue Slater, Ottawa, Ontario, K1P 5N1. N'hésitez pas à participer!

Le Native History Study Group Newsletter reprend vie après une absence de cinq ans. Ce bulletin se veut un lieu de contacts et un véhicule d'informations sur les conférences, événements, organisations et publications touchant les études et l'enseignement de l'histoire autochtone. Deux numéros sortiront chaque année, en octobre et en avril. Pour recevoir le bulletin ou pour y collaborer, prière de contacter: Barry Cottam, Département d'histoire, Université d'Ottawa, Ottawa, Ontario, K1N 6N5.

Constitutional Studies/Études constitutionnelles, revue bilingue et interdisciplinaire, vous invite à collaborer à son premier numéro qui paraîtra à l'automne. Pour plus de renseignements: Le rédacteur, Constitutional Studies/Études constitutionnelles, 4th Floor, Law Centre, University of Alberta, Edmonton, Alberta, T6G 2H5. (403) 492-5681.